

Décision

Générale

colonial

Décision n° 700 autorisant le transfert des restes mortels de M. Massiani (Jean).

n° 700

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date de publication
27 juin 1952

Date du numéro
1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Massiani (Jean), décédé à Djibouti le 27 mars 1952, actuellement entreposés au dépositaire du cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière Saint-Pierre à Marseille (Bouches-du-Rhône). Les dépenses occasionnées par le transfert des restes mortels du défunt jusqu'au lieu de l'inhumation seront supportées par M. Mattei (Jacques), beau-frère du défunt, employé à la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien.